

## I.

### COUP D'ŒIL GÉNÉRAL.

Le royaume de Belgique, situé entre la France, l'Allemagne, la Hollande, et l'Angleterre dont il est séparé par la mer du Nord, est d'une importance beaucoup plus grande que ne semble le comporter sa faible étendue. Celle-ci ne dépasse pas 1200 lieues carrées, mais dans ce point imperceptible de la surface du globe, l'activité des habitants a multiplié les travaux d'utilité publique et les monuments. Participant à la fois du caractère industrieux des peuples du Nord et des goûts artistiques des populations méridionales, les Belges, même aux époques les plus

calamiteuses de leur histoire, n'ont cessé d'étendre leur commerce, de pousser leur agriculture à un degré de perfection rare, d'imiter les produits manufacturiers de leurs voisins, et de consacrer une partie du fruit de leurs travaux à l'embellissement de leur patrie.

C'est à juste titre qu'on a décoré la Belgique du nom d'Italie du nord. Où rencontrer d'ailleurs tant de villes à peine distantes de quelques lieues, glorieuses de leur passé, riches en objets d'art, les unes plus commerçantes, les autres industrieuses, les dernières enfin populeuses encore malgré la disparition de leur ancienne prospérité? Et cependant combien ce beau pays, jeté comme une pomme de discorde au milieu de l'Europe occidentale, n'a-t-il pas eu de traverses à essayer! Combien de fois ses plaines n'ont-elles pas vu combattre les armées des puissances voisines!

Conquise par les légions romaines, après la destruction partielle de plusieurs des peuplades qui l'habitaient, les Nerviens, les Aduatiques, les Éburons, la Belgique devient l'extrême frontière nord de la Gaule, et ses campagnes, ses cités, sont périodiquement livrées aux invasions des Germains. Quand la corruption des mœurs et les guerres civiles amènent la chute de l'empire romain, les Francs Saliens, conduits par le roi Clodion, s'y établissent en maîtres (428), et pendant un siècle Tournai est leur ville capitale. Dans les temps qui suivent la mort de Clovis, notre pays est partagé en deux parties inégales dont l'Escaut forme la séparation, et dépendant l'une de la France orientale ou Austrasie, l'autre de la France occidentale ou Neustrie. Bientôt il reçoit le christianisme et donne au monde chrétien Pepin de Herstal, Charles-Martel, Pepin de Landen,

Charlemagne. L'épée de ces vaillants chefs arrête les Sarrasins qui menaçaient d'envahir toute l'Europe, et les Saxons dont les victoires auraient fait reculer de plusieurs siècles la civilisation. Cependant arrivent les Normands, et après eux le morcellement du vaste empire du grand Charles. La Belgique neustrienne, ou comté de Flandre, devient un fief du royaume de France; la partie austrasienne de la Belgique forme quelque temps un royaume particulier sous le nom de Lotharingie ou royaume de Lothier, puis reconnaît après maintes vicissitudes la suzeraineté des empereurs d'Allemagne.

Pendant les temps féodaux, le pays fut morcelé en états indépendants : les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, les comtés de Flandre, de Hainaut, de Namur, l'évêché de Liège, la seigneurie de Malines, la principauté de Stavelot. C'est alors qu'on vit les Belges prendre une large part aux croisades et aux guerres entre la France et l'Angleterre, tandis que leur pays, malgré de fréquentes révolutions, s'enrichissait par le commerce et l'industrie.

Au xv<sup>e</sup> siècle, Philippe le Bon réunit ces domaines au duché de Bourgogne. Seuls, l'évêché de Liège et la principauté de Stavelot continuèrent pendant plus de quatre cents ans une existence distincte. Le règne de Philippe fut long et prospère; il attira à sa cour un grand nombre de savants et d'artistes, parmi lesquels brillèrent Hubert et Jean Van Eyck, les fondateurs de la première école de peinture flamande. Charles le Téméraire, son fils, se rendit redoutable à ses voisins et se vit au moment de ceindre la couronne royale; mais ses projets gigantesques, poursuivis avec obstination, causèrent la ruine de sa puissance. Il fut vaincu par les Suisses à Granson et à Morat, et mourut

dans sa dernière bataille, livrée en 1477 sous les murs de Nancy. Sa fille, Marie, sur laquelle le roi de France, Louis XI, conquit la Bourgogne, épousa l'archiduc Maximilien d'Autriche.

La Belgique resta unie et puissante sous Philippe le Bel, fils de Marie et de Maximilien, roi d'Espagne par son mariage avec Jeanne d'Aragon, et sous Charles-Quint, élevé en 1519 à la dignité impériale. Les troubles religieux qui éternisèrent si tristement le règne de Philippe II amenèrent les premiers démembrements du pays. Enlevée après un soulèvement général à l'autorité du roi, puis reconquise par le prince Alexandre de Parme, la partie méridionale des Pays-Bas resta à l'Espagne, tandis que la Hollande, la Zélande, la Gueldre, la Frise, etc., formèrent la république des Provinces-Unies, sous le stathoudérat de la famille de Nassau. A sa mort, le roi Philippe II céda les Pays-Bas à sa fille Isabelle et à l'archiduc Albert d'Autriche, mais ces princes moururent sans laisser de postérité, et la guerre ne se termina qu'en 1648, par le traité de Munster, qui abandonna aux Provinces-Unies la possession de Maestricht, d'une partie du Brabant et de quelques villes de Flandre. D'autre part, les guerres entre la France et l'Espagne, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, coûtèrent au pays l'Artois, une partie de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg.

En 1713, la souveraineté de la Belgique passa à l'Autriche par le traité d'Utrecht, et elle resta à cette puissance jusqu'en 1794, excepté pendant la conquête de nos contrées par Louis XV (1745-1748), la révolution brabançonne (1789-1790) et la première invasion des Français en 1792. En 1794, la victoire de Fleurus rendit à ceux-ci la Bel-

gique, qui fut réunie à la république, ainsi que l'évêché de Liège et la principauté de Stavelot. Fraction de l'empire français, puis annexée aux Provinces-Unies pour former le royaume des Pays-Bas, la Belgique est devenue en 1830 un état distinct, sur lequel, en 1851, le prince Léopold de Saxe-Cobourg a été appelé à régner par le congrès national.

Deux grands fleuves traversent la Belgique et reçoivent les cours d'eau qui sillonnent son territoire. L'Escaut et la Meuse viennent tous deux de France et se jettent dans la mer en Hollande. Les principaux affluents du premier sont la Lys, la Dendre, le Rupel formé des eaux des Deux-Nèthes, de la Dyle et de la Senne. Le second reçoit la Sambre, la Lesse, le Jaar, l'Ourthe, grossie de la Vesdre et de l'Amblève. Le chemin de fer, se prolongeant vers le nord jusqu'à Anvers, vers l'ouest jusqu'à Ostende, vers le sud jusqu'à Tournai, Quiévrain et Namur, vers l'est jusqu'à la frontière prussienne, relie toutes les parties de ces deux vastes bassins. Il est glorieux pour la Belgique de pouvoir revendiquer la première place parmi les états du continent européen qui ont apprécié l'utilité des chemins de fer. État nouveau, à peine sorti d'une révolution, entouré d'ennemis, notre pays n'a pas hésité à se charger d'une œuvre gigantesque. Entreprise avec audace, poursuivie avec persévérance depuis dix ans (1835-1845), celle-ci avance à grands pas vers sa fin. Déjà le railway atteint au nord Anvers, à l'ouest Ostende; déjà au midi il touche sur deux points la frontière française, et à l'est Liège. Quelques efforts lui restent à faire pour arriver à la frontière prussienne et à Namur. Toutes les lignes de cette artère-mère de la Belgique présentent un ensemble de 549,000

mètres ou 112 lieues, sur lesquelles 90 lieues sont achevées. La dépense totale s'élèvera à 153 millions de francs. Au commencement de l'année 1842, il avait été transporté par le chemin de fer 11,707,402 voyageurs, qui avaient produit une recette de 17 millions. Le transport des marchandises, qui n'a pris de l'extension qu'en 1859, acquiert d'année en année plus d'importance. La plupart des rivières de la Belgique sont canalisées, et des canaux en grand nombre facilitent encore la navigation dans l'intérieur du pays.

La partie occidentale de la Belgique, c'est-à-dire les deux Flandres, une fraction du Brabant et du Hainaut, sont d'une grande fertilité; le sol morcelé à l'infini y est cultivé avec le plus grand soin; le froment, le seigle, la pomme de terre, le colza, le lin, le chanvre, le houblon, sont ses productions principales. Partout on rencontre des villages populeux, de beaux bois, des prairies, des vergers. Sur les bords de la Meuse, le sol plus accidenté, plus rocailleux, est riche en productions inorganiques; la pierre de taille, la pierre bleue, le marbre, le fer, le plomb, le zinc, la houille, les ardoises, s'y trouvent à profusion. Moins favorisées de la nature, la Campine, au nord-est du pays, et l'Ardenne au sud-est, contrastent avec les contrées voisines, l'une par ses immenses bruyères, l'autre par ses hauteurs désertes et boisées ou stériles.

C'est à la patience, à l'amour du travail, qualités distinctives du Belge, qu'est due la grande fertilité du pays. Autrefois nos contrées étaient presque en leur entier couvertes de bois et de marais. La forêt des Ardennes, qui existe encore en partie entre le Rhin et la Meuse, la forêt Charbonnière, entre la Sambre et l'Escaut, et des bois nom-

beux dont la Fl  
 ément l'asile de  
 surage. Au p  
 ntre sol. et les  
 rélogées dans  
 cantons ou des  
 chisse, de la pèc  
 l'industrie nour  
 viles. Comment  
 travail intelligen  
 es draps de Ve  
 damassé de Cou  
 Liège, ces lieue  
 sortant des grand  
 Phénix?

La population  
 en plus de quat  
 l suit:

- Brabant.
- Anvers.
- Flandre
- Flandre
- Hainaut.
- Namur.
- Luxemb.
- Liège.
- Limbourg.

Un quart de la  
 les trois autres qu

breux dont la Flandre ne garde plus que de rares vestiges, étaient l'asile de l'ours, du loup, du sanglier, du bœuf sauvage. Aujourd'hui la civilisation a changé l'aspect de notre sol, et les bêtes féroces qui le désolaient se cachent reléguées dans quelques recoins de l'Ardenne. Dans les cantons où des tribus peu nombreuses vivaient de la chasse, de la pêche et de la culture de quelques champs, l'industrie nourrit un peuple nombreux et étale ses merveilles. Comment dénombrer ici toutes les productions d'un travail intelligent : ces dentelles de Bruxelles et de Malines, ces draps de Verviers, ces fines toiles de Flandre, ce linge damassé de Courtrai, ces tapis de Tournai, ces armes de Liège, ces locomotives, ces machines de toute espèce, sortant des grands ateliers de Seraing, du Renard et du Phœnix ?

La population du pays s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 1841 à un peu plus de quatre millions d'habitants, répartis comme il suit :

Brabant. . . . .	621,000
Anvers. . . . .	371,000
Flandre orientale. . . . .	780,000
Flandre occidentale. . . . .	646,000
Hainaut. . . . .	661,000
Namur. . . . .	239,000
Luxembourg. . . . .	175,000
Liège. . . . .	410,000
Limbourg. . . . .	170,000

---

Total. . . . 4,073,000

Un quart de la population habite les 86 villes du pays; les trois autres quarts occupent ses 2,418 villages.

La grande majorité de la nation professe la religion catholique; le nombre des personnes attachées aux dogmes du protestantisme et de la religion hébraïque ne forme guère plus d'un 400<sup>e</sup> de la population totale. Pour ce qui est du langage, on parle le flamand, dialecte germanique, dans les deux Flandres, les provinces d'Anvers et de Limbourg, les arrondissements de Bruxelles et de Louvain, en Brabant; le wallon, patois français, est généralement adopté dans le reste du pays.

L'organisation politique du royaume, créée par le congrès national en 1831, est formée de trois pouvoirs: le roi et ses ministres, ces derniers responsables des actes contresignés par eux, gouvernent; le sénat et la chambre des représentants, composés des élus du peuple, délibèrent; les tribunaux, formés de juges inamovibles, rendent la justice. La constitution a sanctionné la liberté des cultes, de la presse, de l'enseignement, du droit d'association.

religion ca-  
aux dogmes  
ne forme  
ur ce qui est  
nique, dans  
Limbourg,  
en Brabant;  
opté dans le

par le con-  
voirs: le roi  
actes contre-  
mbre des re-  
libèrent; les  
nt la justice.  
de la presse,



PLAN DE BRUXELLES.



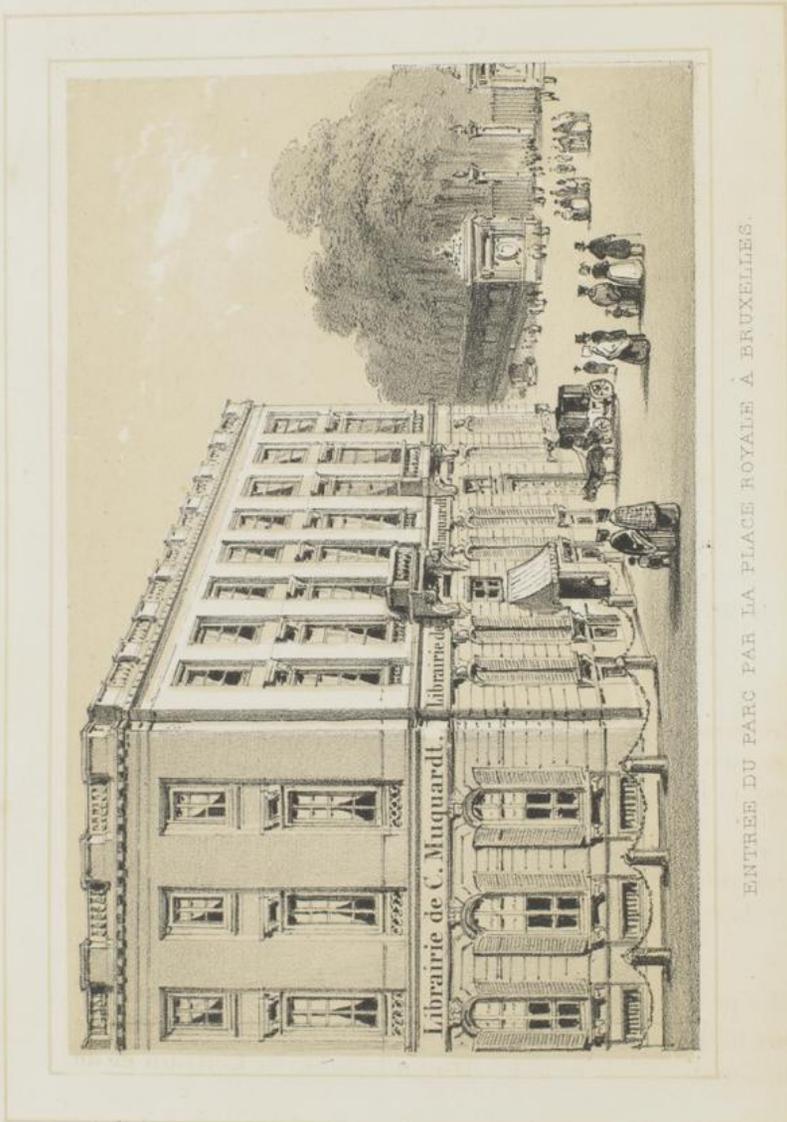
EDIFICES.

- 1. Cathédrale de St. Michel et St. Gudule
- 2. Palais National
- 3. Palais de Justice
- 4. Palais de la Ville
- 5. Palais de la Cour de Cassation
- 6. Palais de la Cour de Commerce
- 7. Palais de la Cour de Peine
- 8. Palais de la Cour de Cassation
- 9. Palais de la Cour de Commerce
- 10. Palais de la Cour de Peine
- 11. Palais de la Cour de Cassation
- 12. Palais de la Cour de Commerce
- 13. Palais de la Cour de Peine
- 14. Palais de la Cour de Cassation
- 15. Palais de la Cour de Commerce
- 16. Palais de la Cour de Peine
- 17. Palais de la Cour de Cassation
- 18. Palais de la Cour de Commerce
- 19. Palais de la Cour de Peine
- 20. Palais de la Cour de Cassation
- 21. Palais de la Cour de Commerce
- 22. Palais de la Cour de Peine
- 23. Palais de la Cour de Cassation
- 24. Palais de la Cour de Commerce
- 25. Palais de la Cour de Peine
- 26. Palais de la Cour de Cassation
- 27. Palais de la Cour de Commerce
- 28. Palais de la Cour de Peine
- 29. Palais de la Cour de Cassation
- 30. Palais de la Cour de Commerce
- 31. Palais de la Cour de Peine
- 32. Palais de la Cour de Cassation
- 33. Palais de la Cour de Commerce
- 34. Palais de la Cour de Peine
- 35. Palais de la Cour de Cassation
- 36. Palais de la Cour de Commerce
- 37. Palais de la Cour de Peine
- 38. Palais de la Cour de Cassation
- 39. Palais de la Cour de Commerce
- 40. Palais de la Cour de Peine
- 41. Palais de la Cour de Cassation
- 42. Palais de la Cour de Commerce
- 43. Palais de la Cour de Peine
- 44. Palais de la Cour de Cassation
- 45. Palais de la Cour de Commerce
- 46. Palais de la Cour de Peine
- 47. Palais de la Cour de Cassation
- 48. Palais de la Cour de Commerce
- 49. Palais de la Cour de Peine
- 50. Palais de la Cour de Cassation
- 51. Palais de la Cour de Commerce
- 52. Palais de la Cour de Peine
- 53. Palais de la Cour de Cassation
- 54. Palais de la Cour de Commerce
- 55. Palais de la Cour de Peine
- 56. Palais de la Cour de Cassation
- 57. Palais de la Cour de Commerce
- 58. Palais de la Cour de Peine
- 59. Palais de la Cour de Cassation
- 60. Palais de la Cour de Commerce
- 61. Palais de la Cour de Peine
- 62. Palais de la Cour de Cassation
- 63. Palais de la Cour de Commerce
- 64. Palais de la Cour de Peine
- 65. Palais de la Cour de Cassation
- 66. Palais de la Cour de Commerce
- 67. Palais de la Cour de Peine
- 68. Palais de la Cour de Cassation
- 69. Palais de la Cour de Commerce
- 70. Palais de la Cour de Peine
- 71. Palais de la Cour de Cassation
- 72. Palais de la Cour de Commerce
- 73. Palais de la Cour de Peine
- 74. Palais de la Cour de Cassation
- 75. Palais de la Cour de Commerce
- 76. Palais de la Cour de Peine
- 77. Palais de la Cour de Cassation
- 78. Palais de la Cour de Commerce
- 79. Palais de la Cour de Peine
- 80. Palais de la Cour de Cassation
- 81. Palais de la Cour de Commerce
- 82. Palais de la Cour de Peine
- 83. Palais de la Cour de Cassation
- 84. Palais de la Cour de Commerce
- 85. Palais de la Cour de Peine
- 86. Palais de la Cour de Cassation
- 87. Palais de la Cour de Commerce
- 88. Palais de la Cour de Peine
- 89. Palais de la Cour de Cassation
- 90. Palais de la Cour de Commerce
- 91. Palais de la Cour de Peine
- 92. Palais de la Cour de Cassation
- 93. Palais de la Cour de Commerce
- 94. Palais de la Cour de Peine
- 95. Palais de la Cour de Cassation
- 96. Palais de la Cour de Commerce
- 97. Palais de la Cour de Peine
- 98. Palais de la Cour de Cassation
- 99. Palais de la Cour de Commerce
- 100. Palais de la Cour de Peine









ENTREE DU PARC PAR LA PLACE ROYALE À BRUXELLES.

COMMENCEMENTS, PROGRÈS  
ET PRINCIPALES INDUSTRIES.  
PÉRIQUES. — PALAIS.  
HOTEL DE LA MONNIE.  
CHAPELLE. — ÉTABLISSEMENTS  
COLLECTIONS PARTICULIÈRES.  
— CONSTRUCTIONS ET

La province de *L...*  
sous la domination  
l'ancien duché de *e...*